

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1024

présenté par
M. Denaja

ARTICLE 6 E

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« pour ce motif »

les mots :

« du fait de cette alerte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.